



# Diepp'Infos

OCTOBRE 2013 - Numéro 14

## EDITO

Le projet de carte communale, qui a débuté fin 2012, se concrétise. Après plusieurs réunions de travail, le cabinet Mangin nous a présenté le 13 mars le projet dans son ensemble.

Aujourd'hui, nous arrivons à la phase « enquête publique » et dans quelques semaines, un commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition pour recueillir vos observations ou vos requêtes sur ce projet.

A ce jour, nous n'avons ni les dates, ni les horaires de ses permanences, et nous vous glisserons ces informations dans vos boîtes aux lettres dès que nous en aurons connaissance.

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19.04.2013: Le Conseil à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2012 (ainsi que le compte de gestion), qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 588.00 €	284 178.64 €
Investissement	219 086.51 €	9 716.51 €

- Approuve le compte administratif 2012 du CCAS (ainsi que le compte de gestion).
- Affecte le résultat comptable cumulé 2012 s'établissant à 232 590.64 € de la façon suivante : 118 021.26 € pour la couverture du déficit d'investissement et 114 569.38 € reporté en Fonctionnement.
- Affecte le résultat comptable cumulé 2012 du CCAS s'établissant à 0.90 € de la façon suivante : 0.00 € en investissement et 0.90 € reporté en Fonctionnement.
- Fixe les taux suivants pour les 4 taxes communales pour 2013 (pas d'augmentation) :

Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des entreprises
9.32%	7.28%	8.89%	8.87%

- Attribue pour 2013 une subvention de 500 € au comité des fêtes La Dieppoise, de 50 € au Souvenir Français, de 150 € à l'association Le Colporteur, et de 150 € à l'association Jouer Bouger
- Retient l'offre de Sotrexbois à 700 € HT pour l'élagage des arbres de la forêt communale en bordure de la route Dieppe / Maucourt, après avoir consulté deux entreprises.
- Autorise la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à 8/35° pour l'entretien des espaces verts communaux pour 6 mois à compter du 15.04.2013.

Comme annoncé dans le précédent numéro, nous vous proposons dans ces pages un long article qui tentera de vous expliquer ce qu'est la communauté d'agglomération dont on entend parler depuis plusieurs mois, ou ce que cela aurait pu être.

Bonne lecture à tous

Le Maire,  
Alain MACEL



- Approuve le budget primitif 2013 de la commune qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 203.31 €	201 136.38 €
Investissement	241 520.57 €	241 520.57 €

- Suite à la loi 2010-156 du 16.12.2010 et à la loi 2012-1563 du 31.12.2012 traduites dans l'article L5211-6-1 du CGCT, une nouvelle répartition des sièges des conseils communaux doit être adoptée, avec possibilité d'un "accord local" sur la fixation du nombre de sièges. Dans la procédure de droit commun, la Codecom du Pays d'Etain compterait 47 sièges dont 1 représentant pour la commune de Dieppe. Dans la procédure de l'accord local, la Codecom compterait 53 sièges et Dieppe disposerait de 2 représentants. Le Conseil opte pour la procédure de l'accord local avec 53 sièges dont 2 pour Dieppe, pour une application en 2014.
- Accepte l'encaissement d'un chèque de 37.13€ de Groupama pour la participation aux dépenses de prévention incendie, ainsi qu'un chèque de 179€ de Groupama pour le remboursement d'un sinistre sur la chaudière du presbytère.
- Mandate le Centre de Gestion de la Meuse en vue de la négociation et la souscription de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour 4 ans, pour les agents IRCANTEC et CNRACL.

Réunion du 06.06.2013:

Par application de l'article L2121-11 du CGCT, le Conseil a été convoqué d'urgence par le Maire en raison de la question liée à la réforme de l'intercommunalité et du nécessaire positionnement du Conseil avant le 07.06.2013.

Le Maire demande au Conseil de valider le caractère urgent de cette réunion, ce qui est approuvé à l'unanimité.

- Deux projets de délibération relatives à la communauté d'agglomération autour de Verdun permise par le récent amendement "30 000 habitants" a été présenté au Conseil Municipal par le Maire.  
Après en avoir débattu, et regrettant l'absence de visibilité concrète sur les compétences (contenu détaillé) et la fiscalité, le Conseil adopte par **6 voix pour** et **2 abstentions**, les deux projets de délibérations présentés (1. projet de statuts et périmètre, 2. intention pour la charte de gouvernance.)
- **Accepte** le remboursement à M. HOULLE Guillaume et Mlle FRANCOISE Astride d'une partie de leur facture EDF correspondant à la fin du chantier de construction du logement communal « alambic ».

Réunion du 06.09.2013 : Le Conseil à l'unanimité :

- **Refuse** d'approuver le projet de statuts adopté par la Codecom du Pays d'Etain le 24.06.2013, notamment en raison de l'imprécision de certaines compétences comme la voirie qui renvoie à un règlement ultérieur.
- **Se prononce contre** l'adhésion de la Codecom du Pays d'Etain au SMET (syndicat mixte d'études et de traitement des ordures ménagères) en raison de l'absence d'éléments financiers détaillés.

## AGGLOMERATION... OU PAS !

... ou comment cultiver l'immobilisme !!

A l'origine il y eut la loi du 16.12.2010 obligeant des regroupements intercommunaux selon différents critères que sont le bassin de vie au sens de l'INSEE, la population minimale de 5000 habitants, l'unité urbaine, l'intégration des communes isolées, afin que chaque commune soit rattachée à une intercommunalité plus cohérente.

Les collectivités devaient se regrouper volontairement, ou selon un schéma proposé par les services de l'Etat. Mais en Meuse, le temps passe et les rancœurs politiques demeurent, à moins que ce ne soit une volonté cachée de nos politiques de conserver leur petite parcelle de pouvoir... Quoiqu'il en soit, il était « urgent d'attendre » et quasiment aucune démarche volontariste n'a vu le jour ou abouti dans le nord meusien à la date butoir du 31.12.2011.

Nous avons du attendre l'impulsion préfectorale qui s'est formalisée par un schéma visant à créer une grande communauté de communes autour de Verdun, regroupant celles de Charny, Val de Meuse Vallée de la Dieue, Meuse Voie Sacrée, et Verdun, c'est-à-dire le même périmètre que la communauté de communes du Verdunois qui existait jusqu'au 31.12.2001 et qui fut dissoute car non satisfaisante.

Parallèlement à cette procédure, et après que le Maire de Verdun ait proposé de s'orienter vers une communauté d'agglomération, nettement plus rémunératrice qu'une communauté de communes et offrant des perspectives plus favorables en terme de compétences, un groupe d'élus de tous bords politiques s'est mis autour de la table afin de travailler sur ce que pourrait être cette nouvelle intercommunalité, en tentant de lever les craintes plus ou moins affichées par les communes concernées d'une hégémonie du Maire de Verdun sur cette future structure.

Mais avant de créer une communauté d'agglomération autour de Verdun, un obstacle juridique devait être dépassé et il a fallu mobiliser nos parlementaires afin d'obtenir une sorte de dérogation à la loi qui imposait pour cette création une population minimale de 50 000 habitants si la ville centre n'était pas chef lieu de département (30 000 habitants dans ce cas). Après quelques péripéties législatives, cette dérogation fut obtenue et concrétisée par un amendement transcrit dans une loi du 17.05.2013, mais assortie d'une validité de 3 ans seulement.

- **Décide** de mettre à jour le tableau de classement des voies communales pour un total de 3 522 ml.
- Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon les articles L145-1 à L145-4 du Code Forestier, **décide** la délivrance des grumes et houppiers pour affouage des parcelles 5, 6 et 8, ainsi que l'exploitation grumes taillis houppiers de la parcelle 9. L'attribution se fera sous la responsabilité de 3 garants (E. DUCROS, B. GEORGE, L. SANCHEZ) avec un délai d'enlèvement au 15.10.2015, date au delà de laquelle les affouagistes n'ayant pas retiré leur bois seront déchus de leurs droits.
- **Accepte par 6 voix pour** et **une voix contre**, la proposition d'achat en l'état du micro-tracteur Massey Ferguson formulée par M. LAMBRIX Arnaud.
- **Prend note** de la présentation du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) de la commune élaboré par la DDT de la Meuse, suite à une mission confiée par la Codecom du Pays d'Etain.

Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

C'est un établissement public de coopération intercommunale formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. L'intégration est plus aboutie que dans une codecom, et les compétences sont nombreuses.

Il y a des compétences obligatoires:

- ⇒ développement économique = création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire ; actions de développement économique
- ⇒ aménagement de l'espace = schéma de cohérence territoriale; création et réalisation de zones d'aménagement concerté; organisation des transports urbains
- ⇒ équilibre social de l'habitat = programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour l'équilibre social de l'habitat ; action en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti
- ⇒ politique de la ville = dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Il y a des compétences optionnelles (au moins 3 sont à choisir):

- ⇒ voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement
- ⇒ assainissement des eaux usées et pluviales
- ⇒ eau potable
- ⇒ protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie = lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- ⇒ équipements culturels et sportifs communautaires

Enfin des compétences supplémentaires peuvent être transférées des communes vers l'agglomération : enfance et enseignement,

hydraulique, aires d'accueil des gens du voyage, technologies de l'information et de la communication, ...

Au 01.01.2013, il y a en France 213 communautés d'agglomération regroupant 4418 communes et 25.5 millions d'habitants (source Wikipédia).

**Pourquoi vouloir une communauté d'agglomération sur un territoire à dominante rurale comme le Verdunois ?**

Les avantages à la création d'un agglo sont nombreux mais il y a aussi des inconvénients. En voici quelques uns:

#### Avantages

- dotations versées par l'Etat largement supérieures aux dotations actuelles des codecoms
- vision globale de l'aménagement du territoire, toutes compétences confondues, permettant des actions et des investissements cohérents, en évitant la multiplicité des projets redondants dans chaque territoire
- possibilité de créer de réels projets structurants pour l'attractivité du territoire et son développement économique
- permettre des investissements dans les communes qu'elles n'ont plus les moyens de réaliser seules (voirie, assainissement, requalification paysagère, éclairage public...)
- optimisation des dépenses de fonctionnement : frais de structure, frais de personnels, économies d'échelle sur les investissements et travaux
- meilleure expertise des services administratifs et techniques par la possibilité de recruter des personnels spécialisés,
- sécurisation juridique des procédures
- simplification du paysage administratif par suppression des communautés de communes, SIVOM, SIVU

#### Inconvénients

- risque de lourdeur de fonctionnement (délais, procédures...)
- risque d'éloignement du citoyen des lieux de décision
- risque d'accroissement du déséquilibre rural / urbain par des investissements concentrés sur la zone urbaine/périurbaine
- perte de représentativité des communes
- perte de souveraineté des communes par le transfert de nombreuses compétences (et de la fiscalité correspondante)
- possible restitution aux communes de compétences (sous 3 mois à 2 ans) qu'elles ne pourront pas assumer
- des dotations d'Etat supplémentaires mais non certaines dans la durée

**La communauté d'agglomération verra-t-elle le jour ?**

Une fois la création rendue juridiquement possible, il a fallu ensuite réfléchir à un périmètre cohérent, ni trop petit pour ne pas risquer de tomber sous les 30 000 habitants, ni trop grand pour éviter une structure compliquée à gérer avec des préoccupations bien différentes d'une commune à l'autre et une cohérence territoriale non évidente.

Aux 4 codecoms de Verdun, Charny, Meuse Voie Sacrée, et Val de Meuse Vallée de la Dieue initialement concernées, il a été envisagé d'y joindre la Codecom du Pays d'Etain, territoire situé au moins partiellement dans l'attraction de Verdun.

Dès la promulgation de la loi du 17.05.2013, de nombreuses communes de tout ce périmètre ont adressé leur position à la Préfecture quant au souhait de création d'une communauté d'agglomération dès janvier 2014 et sollicitant de la Préfète un arrêté de périmètre pour cette agglo.

Dans notre Codecom, 14 communes sur 26 (dont Dieppe) ont manifesté leur souhait d'intégrer l'agglo, ce qui représente 54% des communes, mais seulement 24% de la population. Parmi les 12 autres communes n'y étant pas favorables, il y a Etain et son maire conseiller général, qui y est résolument opposé et qui n'a pas manqué de le faire savoir.

L'opposition au projet représentant une majorité en termes d'habitants bien qu'il n'y ait qu'une minorité de communes, la Préfète a écarté le Pays d'Etain du périmètre de la future agglo.

Par conséquent, pour ce qui nous concerne, et dans l'imédiat, la Codecom du Pays d'Etain restera telle qu'elle est aujourd'hui, avec peut être une difficulté supplémentaire, à savoir gérer les nouvelles relations issues des prises de positions divergentes des communes et de leurs élus sur ce sujet.

**Et pour les autres territoires ?**

Suite à l'arrêté préfectoral du 28.06.2013 définissant un projet de périmètre pour une communauté d'agglomération par fusion des codecoms de Charny, Verdun, Val de Meuse et Meuse Voie Sacrée, soit 39 communes et 39 511 habitants, les conseils municipaux concernés ont été appelés à se positionner sur ce projet, avant le 03.10.2013.

Pour que la communauté d'agglomération puisse être créée, il fallait une double majorité cumulée et donc obtenir les avis favorables de :

- ⇒ 2/3 des 39 communes représentant 50% de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population,
- ⇒ 1/3 des communes de chaque ancienne codecom .

Si la première règle de majorité était envisageable, celle concernant le tiers des communes de chacune des anciennes codecoms fut fatale à la création de ce projet d'agglomération.

Les communes des codecoms de Charny et Verdun ont voté favorablement, presque à l'unanimité. Dans la codecom de Meuse Voie Sacrée le vote a finalement été favorable, mais « par défaut » puisque certaines communes n'ayant pas délibéré, leur silence, juridiquement équivalent à un accord, est venu renforcer les votes des communes favorables. Enfin, vous l'avez peut être lu dans la presse locale, les communes de la codecom de Val de Meuse ont, sans surprise, torpillé ce projet en votant massivement contre (sauf Dugny et Belleray), suivant ainsi leur conseiller général et quelques maires influents, alors que la communauté d'agglo aurait pu être une partie de la réponse à leur situation financière désastreuse, et maintenant dévoilée au grand jour....

**L'échec d'une création d'une communauté d'agglo au 01.01.2014 sera-t-il définitif ? Sans doute ! Pourquoi ?**

L'amendement du 17 mai 2013 a autorisé la création en dessous de 50 000 habitants pendant 3 ans seulement donc jusqu'au 17.05.2016, mais il faut savoir que la création d'une nouvelle structure ne peut intervenir qu'un 1<sup>er</sup> janvier. Donc :

- ⇒ la création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 était techniquement possible car les élus travaillent sur le sujet depuis de nombreux mois.
- ⇒ une création au 1<sup>er</sup> janvier 2015 paraît très compliquée voir impossible car 2014 sera l'année du renouvellement des conseils municipaux (mars) et l'installation des nouveaux conseils communautaires (avril) ce qui laisse très peu de temps pour la procédure de création. De plus, il y aura également en 2014 des élections européennes.
- ⇒ une création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 semble difficile car 2015 sera également une année électorale (élections départementales et régionales) : les préoccupations de nos élus seront sans doute ailleurs.
- ⇒ une création au 01.01.2017 est à exclure car la possibilité offerte par l'amendement sera échu depuis mai 2016.

Le Verdunois risque donc bel et bien de passer à côté de cet outil, peut-être en raison de l'absence de projets définis, de l'incertitude en matière fiscale, mais surtout à cause de querelles d'élus incapables de tirer un trait sur le passé et souhaitant conserver leur parcelle de pouvoir ! Les intérêts personnels sont parfois plus forts que l'intérêt public...

Domage sans doute, pour notre avenir et celui du territoire !

# LE POINT SUR LES TRAVAUX



## AMENAGEMENT DU VILLAGE

Il y a quelques mois, la Municipalité s'engageait dans une étude de réaménagement du village, avec notamment un accent mis sur la portion comprise entre l'église et la mairie.

Il s'agissait de valoriser la place de la mairie et sa fontaine, sécuriser l'arrêt de bus pour nos enfants, réaliser un aménagement devant la mairie permettant de réduire la vitesse de traversée du village, créer des places de parking devant la mairie, intégrer la mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite comme la loi nous l'impose, réaliser un cheminement piétonnier praticable tout au long du village, ....

Ce programme fut confié au cabinet Atelier Paysage de Belleville qui, après plusieurs réunions de travail, a remis dans l'été des esquisses et un avant-projet évaluant ces aménagements à une enveloppe de quelques 350 000 €HT, une somme qui peut paraître élevée, mais qui est pourtant cohérente avec les coûts de projets similaires dans d'autres villages. Bien sûr, des subventions seront demandées auprès de nos différents partenaires financiers (Etat, Conseil Général, Région, GIP....).

Quoiqu'il en soit, le Conseil Municipal a souhaité mettre en sommeil ce projet dans l'attente des prochaines élections municipales en mars 2014 afin de ne pas engager la Municipalité suivante avec une décision qui pourrait ne pas être partagée.

## EN BREF

### JOUER BOUGER

Avant de débiter la saison 2013/2014, Jouer Bouger a tenu son assemblée générale le 03 septembre. Points abordés :

- Présentation du bilan financier 2012/2013. Une subvention exceptionnelle de la Codecom du Pays d'Etain en 2013 nous a permis l'achat de tapis de sol.
- Présentation du budget prévisionnel 2013/2014.
- L'adhésion pour être membre actif a été fixée à 5 €
- La cotisation annuelle gymnastique a été fixée à 100 €
- Cette année, des séances auront lieu durant les vacances scolaires (sauf aux vacances de Noël et aux vacances d'été).
- Une marche nocturne est prévue au dernier trimestre 2013. La date et le circuit seront fixés ultérieurement.
- La fête des voisins est reconduite pour 2014.

Les séances de sport ont repris le 10 septembre. La publicité et le bouche à oreille ont permis d'augmenter le nombre de membres puisque, depuis la rentrée, l'association comprend 22 sportives habitant Dieppe, Mogeville, Damloup et Maucourt. Nous leur souhaitons la bienvenue.

### COMITE DES FETES « LA DIEPPOISE »

Samedi 6 avril 2013, une soirée tartiflette a été organisée par le comité. Une cinquantaine de personnes ont participé à la soirée qui s'est déroulée dans la bonne ambiance.

Samedi 29 juin 2013, pour la fête du village, un repas avec un bal gratuit animé par l'orchestre Les Casimirs était programmé. Près de 70 personnes sont venues se restaurer et danser.

## PROTECTION INCENDIE

Depuis quelques années déjà, le SDIS de la Meuse nous encourageait à améliorer la protection incendie du village.

Après consultation de plusieurs entreprises, recherche et obtention de subventions (Etat et réserve parlementaire), et dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement qualitatif du village le Conseil Municipal a validé la création de 2 réserves en béton de 120m<sup>3</sup> enterrées, la première sur un bord de la place de la mairie, la seconde le long du chemin d'accès au cimetière, réalisées par l'entreprise Corvisier de Béthelainville pour une somme de 58 800 €HT. Pour ces travaux, nous percevrons 31 520 € de subventions soit 53.60 %.

## LE LOCAL TECHNIQUE

Annoncé pour le printemps 2013, le local technique dont la réalisation a été confiée à l'entreprise MG2L de Mogeville, ne sortira finalement de terre que dans les prochaines semaines. Les fondations ont été creusées le 7 octobre.

Subventionné à 35% par l'Etat soit 7347 € ce local représente un investissement de 20 990 €HT et permettra d'y stocker différents matériels et notamment pour l'entretien des espaces verts.



Dimanche après la messe, un vin d'honneur a été offert aux habitants par la commune. Dans l'après-midi, certains sont allés montrer leurs talents de bouliste tandis que les enfants avec leurs parents attendaient leur tour pour faire une balade en calèche avec Margot la jument. En fin d'après-midi, le comité des fêtes rallumait le barbecue pour des saucisses et grillades.

Rendez vous pour le repas du beaujolais, le 22 novembre.

## LES HABITANTS

### Les unions :

- David DIDRY et Aida SAADE se sont dit OUI le 06.07.2013 (domiciliés à Dieppe et Abu Dhabi)
- Tony BOIS et Anne DUFRENOY se sont dit OUI le 17.08.2013 (domiciliés 3 rue Sansonnet)
- Sébastien CAGNION et Hélène PARROT se sont dit OUI le 17.08.2013 (domiciliés 12 rue du Pâquis)
- Arnaud LAMBRIX et Emmanuelle COMTE se sont dit OUI le 28.09.2013 (domiciliés 49 rue Mazel)

### Ils nous ont quittés :

- Paulette BLOQUE nous a quittés le 22.03.2013 à Verdun, dans sa 81<sup>ème</sup> année.
- Serge BEAUGNON nous a quittés le 27.04.2013 à Thionville dans sa 75<sup>ème</sup> année.

### De nouveaux habitants à Dieppe:

- David GRANGER et Fiona DI CEGLIE ont emménagé en avril au n°22 rue du Pâquis.

## COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel  
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT  
☎ Fax : 03 29 88 31 93  
E.Mail : mairiedieppesousdouaumont@wanadoo.fr  
Site internet : [www.dieppe-sous-douaumont.fr](http://www.dieppe-sous-douaumont.fr)  
Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30



Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication  
(J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON,  
Séverine SANCHEZ)

Imprimé par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique